

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Autorisation environnementale concernant la création du parc éolien « La Vallée de la Thironne » (12 aérogénérateurs de puissance unitaire de 3,6 MW et 4 postes de livraison électrique)

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ COMBRAY ENERGIE (Siège social : 12, rue Martin Luther King, 14280 SAINT-CONTEST).

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Mme Clémence ANDREU SABATER, Chef de projets de la société JPEE – tel **0770025888** - [clemence.andreu-sabater@jpee.fr](mailto:clemence.andreu-sabater@jpee.fr)

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 31 jours, du mercredi 20 novembre 2019 à 8h00 au vendredi 20 décembre 2019 à 19h00.

→ **LE DOSSIER COMPLET PAPIER ET NUMÉRIQUE EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ**, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

**LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <https://www.registre-dematerialise.fr/1768>

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête, la note de présentation non technique, le résumé non technique des études d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité d'environnementale et la réponse du pétitionnaire seront également consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>).

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : **M. Denis MACLOUD**, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants en mairies de VIEUVICQ, siège de l'enquête, MONTIGNY LE CHARTIF et MÉRÉGLISE :

DATES	HEURES	LIEU
mercredi 20 novembre 2019	9H00-12H00	Mairie de Vieuvicq – 2 rue Saint Martin
samedi 7 décembre 2019	9H00-12H00	Mairie de Montigny le Chartif – 28 rue de Nogent
vendredi 20 décembre 2019	14H00-17H00	Mairie de Méréglise – 10 rue de la Pierre Levée

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairies de MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de VIEUVICQ, siège de l'enquête
- à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-1768@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1768@registre-dematerialise.fr)

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**, en mairies de Méréglise, Montigny-le-Chartif, Vieuvicq, Blandainville, Brou, commune nouvelle de Dangeau (Bullou, Mézières-au-Perche), Chassant, Combres, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Happonvilliers, Illiers-Combray, La Croix-du-Perche, Les Châtelliers-Notre-Dame, Les Corvées-les-Yys, Magny, Marchéville, Mottereau, Nonvilliers-Grandhoux, Saint-Avit-les-Guespières, Saint-Eman, et Yèvres, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir.

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATIF

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

**PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTE INITIALEMENT DU 20 NOVEMBRE AU 20 DECEMBRE 2019, PAR ARRÊTE DU 29 OCTOBRE 2019, AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – Demande d'autorisation environnementale concernant la création du parc éolien « La Vallée de la Thironne » (12 aérogénérateurs et 4 postes de livraison électrique), sur les communes de MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ**

→ **OBJET** : Prolongation de 15 jours de l'enquête en cours, sur décision du commissaire enquêteur, suite à la transmission d'un porter à connaissance du 05 décembre 2019 par le maître d'ouvrage, en raison de l'identification d'erreurs matérielles dans le dossier de demande.

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ COMBRAY ENERGIE (Siège social : 12, rue Martin Luther King, 14280 SAINT-CONTEST).

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Mme Clémence ANDREU SABATER, Chef de projets de la société JPEE – tel **0770025888** - [clemence.andreu-sabater@jpee.fr](mailto:clemence.andreu-sabater@jpee.fr)

→ **LE DOSSIER COMPLET (porter à connaissance inclus) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ**, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

**LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <https://www.registre-dematerialise.fr/1768>

L'arrêté préfectoral prolongeant la durée de l'enquête publique, l'avis d'enquête modificatif, et le porter à connaissance sont également consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>).

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : Dans le cadre de cette prolongation, **M. Denis MACLOUD**, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence supplémentaire dans les conditions suivantes:

DATES	HEURES	LIEU
samedi 4 janvier 2020 (permanence ajoutée)	9H00-12H00	Mairie de Vieuvicq – 2 rue Saint Martin

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairies de MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de VIEUVICQ, siège de l'enquête
- à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-1768@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1768@registre-dematerialise.fr)

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**, en mairies de Méréglise, Montigny-le-Chartif, Vieuvicq, Blandainville, Brou, commune nouvelle de Dangeau (Bullou, Mézières-au-Perche), Chassant, Combres, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Happonvilliers, Illiers-Combray, La Croix-du-Perche, Les Châtelliers-Notre-Dame, Les Corvées-les-Yys, Magny, Marchéville, Mottereau, Nonvilliers-Grandhoux, Saint-Avit-les-Guespières, Saint-Eman, et Yèvres, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir.

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.